

Résolution présentée par la délégation de la

Grenade

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés aux dérèglements climatiques,
L'Assemblée Générale,	
Remarquant	la constante augmentation des GES (Gaz à Effet de Serre) et l'augmentation des impacts des catastrophes naturelles,
Déplorant	le manque d'efforts des pays membres et l'inaction des principaux pays émetteurs des GES conduisant actuellement à une hausse de 2,7°C de la température globale par rapport à 1850-1900,
Soulignant	l'importance de rester en deçà de 1,5°C et que la Grenade n'a émis que le 0.0005% des GES,
Soulevant	que les SIDS (Small Islands in Developing State) se retrouvent aux premières lignes des impacts du dérèglement climatique (cyclones tropicaux, hausse du niveau des mers,...),
Scandalisée	Par les impacts subis par les SIDS, notamment la destruction de 90% des infrastructures de la Grenade par le cyclone tropical Ivan,
Convaincue	de la nécessité d'atteindre la neutralité en émissions de GES avant 2050 et d'augmenter les moyens à disposition pour l'adaptation au changement climatique,
Notant	Que les SIDS n'ont pas les moyens financiers pour s'adapter,
Décide	d'apporter une modification à l'article cadre de la convention sur l'environnement chapitre XVII; - faisant payer aux états-membres des dédommagements financiers et des montants pour l'aide au développement durable au prorata de leurs émissions de gaz à effet de serre, - jusqu'à ce que les SIDS soient indépendantes économiquement, énergiquement, et auto-suffisantes, - jusqu'à ce que la neutralité des émissions carbone soit atteinte, - d'exiger en supplément la somme totale de 300 milliards de dollars en aide au développement pour les membres des SIDS sur 10 ans, répartie selon le besoin.

Le texte français fait foi